

Affaire suivie par :
Annabelle ROSEL
Directrice de l'Aménagement Territorial
01 64 93 21 20
arose@ccvalessonne.com

**CA GRAND PARIS SUD
SERVICE COURRIER**

le 20 JUIN 2025
56995

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU
**VAL
D'ESSONNE**

Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
Monsieur le Président
500 place des Champs Elysées
91000 EVRY-COURCOURONNES

Ballancourt-sur-Essonnes, le 4/06/2025

Objet : Avis favorable avec observations de la Communauté de Communes du Val d'Essonne sur le projet de SCoT de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart arrêté

Monsieur le Président,

Par courrier du 20 février 2025, enregistré à la CCVE le 04 mars 2025, vous avez sollicité l'avis de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, en tant qu'EPCI limitrophe, sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

Les élus du Val d'Essonne ont arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat (SCoT-AEC) lors du conseil communautaire du 27 mai 2025.

Le Val d'Essonne est un territoire limitrophe de la CA GPSES, par les communes de Vert-le-Grand, Echarcon, Mennecy, Ormoy, Chevannes et Auvernaux.

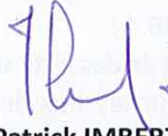
En ce sens, nos territoires partagent des enjeux conjoints pour leur développement que je souhaite rappeler au travers de cet avis PPA.

Le projet de SCoT de la CA GPSES présente des orientations qui font échos aux objectifs du SCoT-AEC arrêté de la CCVE ; il m'apparaît pertinent que nos territoires renforcent leur partenariat de projets.

Annexées au présent courrier, je souhaite vous faire part de quelques remarques relatives aux projets majeurs partagés sur nos deux territoires.

Je vous remercie pour la qualité des documents transmis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.


Patrick IMBERT


Président de la Communauté de
Communes du Val d'Essonne
Vice-président du Conseil
Départemental de l'Essonne

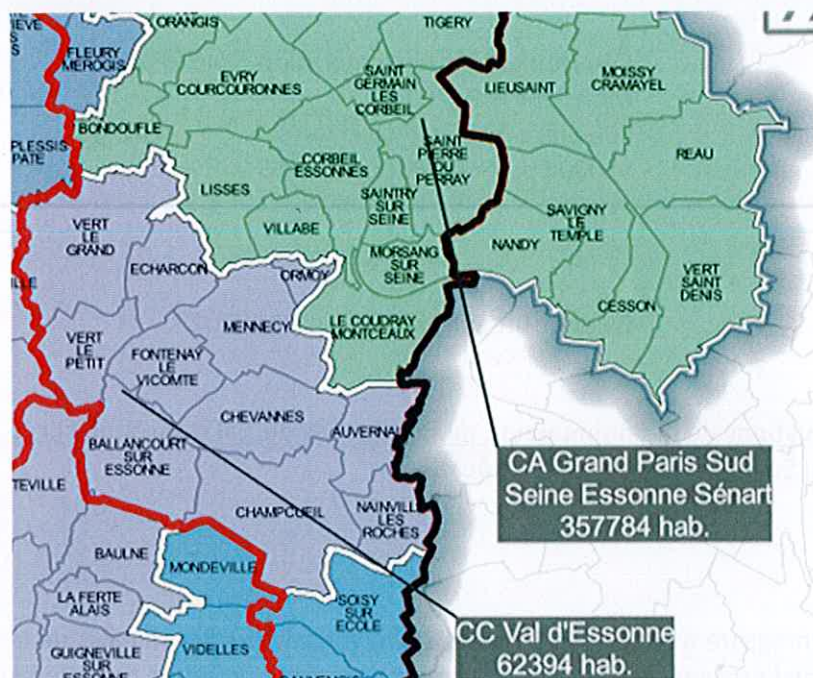
Copies aux maires des communes limitrophes :
Vert-le-Grand, Echarcon, Mennecy, Ormoy,
Chevannes, Auvernaux.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE
Lundi au jeudi : 9h-12h et 14h-18h / Vendredi : 9h-12h et 14h-17h30
Parvis des communautés - 91610 Ballancourt-sur-Essonnes
ccve@ccvalessonne.com - 01 64 93 21 20 - www.valessonne.fr



ANNEXE

Rappel cartographique des communes limitrophes entre la CCVE et la CA GPSES



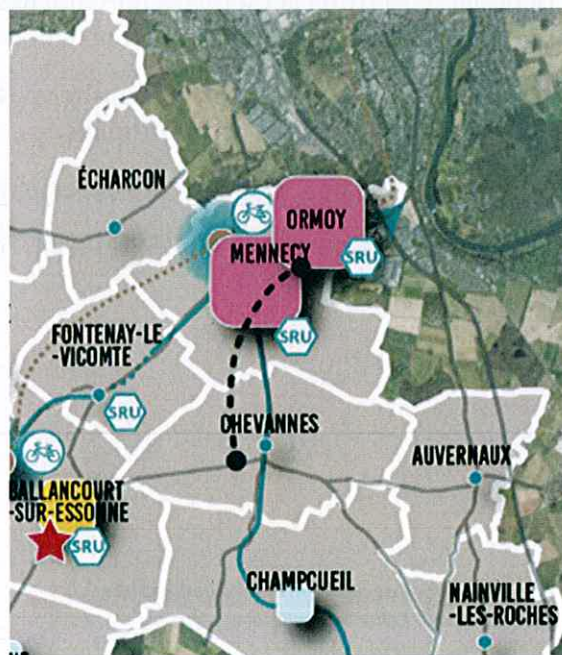
Le SCoT-AEC de la CCVE

Le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT-AEC de CCVE est basé sur 3 axes pour lesquels les enjeux suivants se dégagent, en lien avec la CA GPSES.

Axe 1 du SCOT CCVE – MAINTENIR LE CADRE DE VI

Le déploiement de l'armature urbaine du pôle Ormoy/Mennecy, lie de manière étroite la CCVE et le territoire de la CA GPSES dans la réussite des actions :

- Du projet de desserte du Val d'Essonne permettant de mieux connecter Mennecy, Ormoy et Chevannes à l'A6 notamment ;
- Du déploiement des mobilités douces et de l'intermodalité pour desservir les points nodaux stratégiques (Gares, Infrastructure A6..) ;
- De continuité et de desserte sécurisées notamment pour les flux décarbonés et doux.

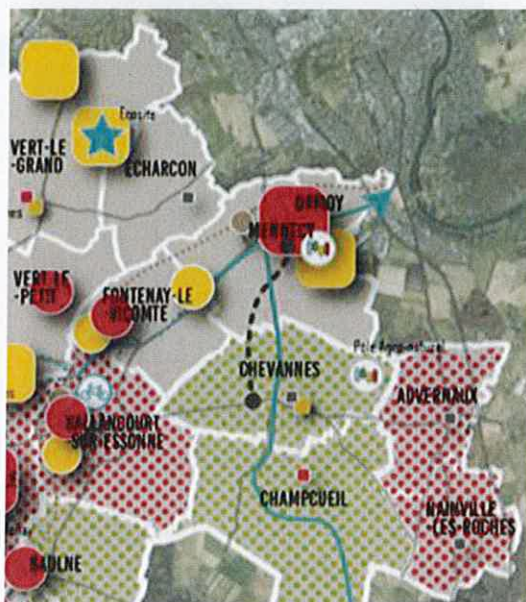


Extrait de la carte de l'axe 1 du SCoT-AEC de la CCVE

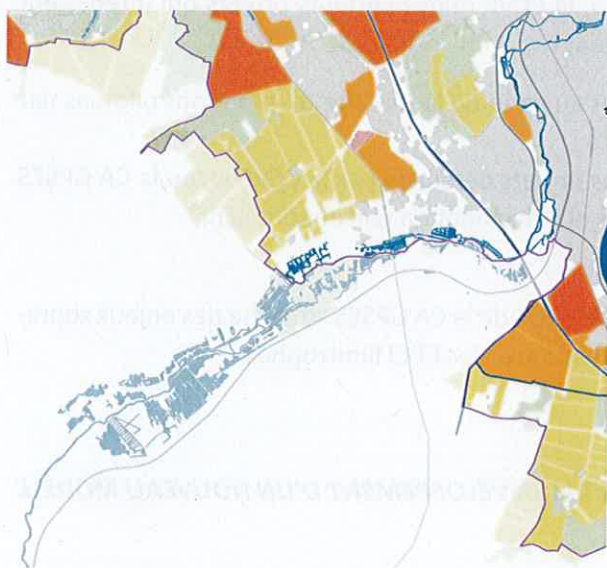
Axe 2 du SCOT CCVE – RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Il s'agit de conforter la stratégie d'aménagement économique sur nos territoires, en lien avec l'Ecosite de Vert-le-Grand / Echarcon, et le projet de développement économique sur les communes de Mennecy et du Coudray-Montceaux :

- reconnaissance et prescriptions particulières sur le secteur de l'Ecosite, en lien avec l'enveloppe dédiée à l'économie circulaire par la Région IDF ;
- projet de Montvrain 3, sur les communes de Mennecy et du Coudray-Montceaux ;
- Zone de projets touristiques et économiques limitrophes avec la CA GPSES ;
- pôle Agro-Naturel de Chevannes couvert par le Parc Naturel Régional du Gâtinais (PNRGF) et le Département de l'Essonne, en lien avec le périmètre identifié au SCOT de la CCVE ouvert à l'extension d'une offre touristique nature ;
- déploiement des itinéraires actifs entre les communes et vers les communes limitrophes depuis Champcueil en direction de Chevannes, Mennecy et remontant vers Ormoy pour rejoindre le territoire de la CAGPSES.



Extrait de la carte de l'axe 2 du SCOT-AEC de la CCVE



Extrait carte DOO attractivité et rayonnement éco GPS

Axe 3 du SCOT CCVE – DÉVELOPPER UN TERRITOIRE DURABLE ET RÉSILIENT

Le projet de la CCVE comporte des enjeux qui intéressent les 2 territoires en frange des communes de Vert le Grand, d'Echarcon, d'Ormoy, de Mennecy, Chevannes et Auvernaux, en particulier sur la vigilance à apporter aux aménagements favorisant les continuités des trames verte et bleue, et de façon globale concernant la ressource en eau.



Extrait de la carte TV du SCoT-AEC de la CCVE



Extrait carte DOO continuité écologique GPS

SCOT de la CA GPSES

Au regard du projet de SCoT arrêté par la CA GPSES, la CCVE relève certains projets qui intéressent nécessairement les deux territoires, du fait notamment :

- De l'aménagement de raccordements qui est au cœur de la réussite d'opérations pilotées par la CCVE et/ou les communes de son territoire ;
- des stratégies politiques de déploiement des projets défendus par la CCVE et/ou la CA GPSES qui doivent se faire en compatibilité, ou plus efficacement en partenariat actif.

L'examen de l'ensemble des documents constituant le SCOT de la CA GPSES souligne des enjeux supra-communautaires, surtout en faveur d'un rapprochement avec les EPCI limitrophes.

Analyse croisée du PAS, du DOO et de l'atlas

« Axe 1 - LA TRANSITION SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN NOUVEAU MODÈLE URBAIN

*[...] 1.2 Développer une agriculture de proximité au service d'une alimentation saine [...] > **Mettre en œuvre une stratégie agricole et alimentaire territoriale.** [...] Une stratégie agricole et alimentaire territoriale, élaborée et mise en œuvre en lien avec Cœur d'Essonne Agglomération et à l'échelle des deux territoires, doit permettre cette relocalisation de l'agriculture, le développement de l'offre en produits locaux de qualité, et l'accessibilité pour tous les habitants à ces ressources issues du territoire ».*

L'élaboration de Plans Alimentaires Territoriaux portés par la CCVE et la CAGPSES est un levier susceptible de faciliter l'ancrage d'actions co-pilotées par les 2 territoires limitrophes. Les programmes d'actions qui en découlent présentent des enjeux communs, notamment concernant l'animation foncière.

Le projet agro-naturel déployé sur la commune de Chevannes (vu dans l'axe 2 ci-dessus), qui du fait de sa proximité avec la CA GPSES, pourrait susciter également un partenariat.

Les deux territoires soutiennent la dimension « nourricière » de la fonction agricole et donc l'absolu besoin d'en protéger l'avenir dans une trajectoire vertueuse pour l'environnement et la santé.

De plus, une intention exprimée dans le DOO pourrait amorcer une compréhension partagée des politiques à mener : *« Identifier les circulations agricoles dans les PLU (cheminements, tonnages et gabarits routiers, accès aux parcelles, vitesse aux abords des fermes, etc.) en lien avec les territoires voisins ».*



Extrait carte DOO armature naturel et agricole GPS

« Affirmer un nouveau modèle de gestion des ressources territoriales de Grand Paris Sud [...] > Développer les réseaux de chaleur alimentés en ENR&R [...] Les réseaux de chaleur alimentés en énergie renouvelable (géothermie, biomasse) et de récupération (énergie issue des eaux usées comme par exemple à Corbeil-Essonnes, des data center et des déchets...) sont à développer. La conduite du schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid du territoire a permis d'identifier les zones à enjeux sur le territoire pour le développement des réseaux existants et pour la création de nouveaux réseaux ».

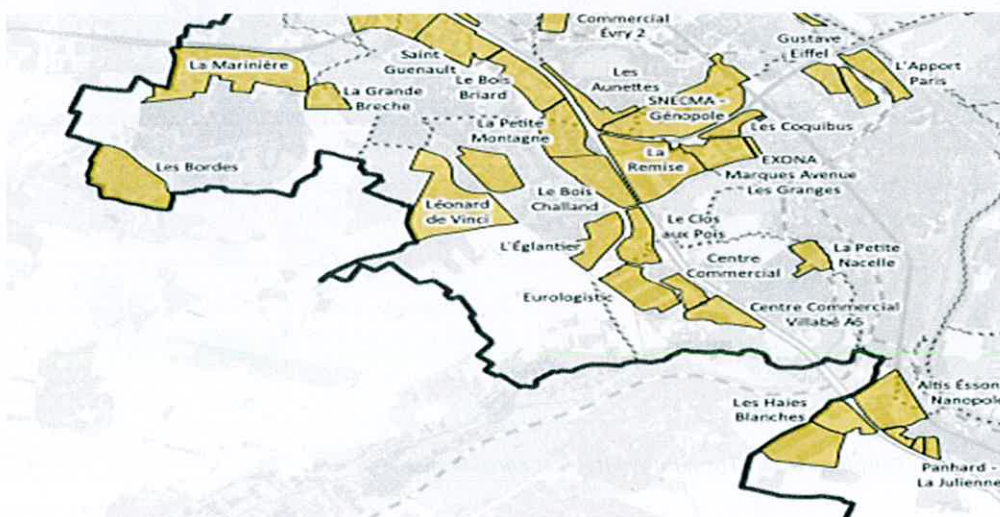
Si dans la fiche déchets (p11) du diagnostic, l'écosite via le repérage de l'exploitant « SIREDOM » permet d'asseoir et de conditionner les mesures vertueuses de la CA GPSES, au développement avec la CCVE, acteur de 1^{er} plan, pour consolider la stratégie du privé et les définitions des politiques de planification locales, la dénomination, le report cartographique des interactions (notamment positionnement des raccordements, des axes d'extension du réseau) et les stratégies de flux pourraient être établies plus clairement.

« [...] > **Protéger les milieux aquatiques et lutter contre les inondations** [...] Le territoire de Grand Paris Sud est traversé par sept cours d'eau (dont la Seine sur 20 km). ... »

Le DOO ajoute un point important de partage sur les continuités écologiques avec des acteurs communs à la CCVE à savoir les instances gouvernantes du SDAGE et du SAGE (p10) permettant de mettre en prescription : « Identifier dans les PLU les cours d'eau, annexes hydrauliques et les structures végétales associées, et notamment le ru des Hauldres, le ru de Balory, les Lacs de l'Essonne, l'Yerres, l'Essonne et la Seine. Leur fonctionnalité sera préservée, voire renforcée par des opérations de gestion, d'entretien et de restauration des continuités écologiques ».

« Axe 2 - L’AFFIRMATION DE GRAND PARIS SUD DANS LA GRANDE COURONNE PARISIENNE EN PORTANT DES PROJETS DE DIMENSIONS NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE »

Alors que la fiche du diagnostic (page 8) sur la question économique fait des liens avec le territoire de la CCVE en pointant des PAE limitrophes, le DOO reste silencieux sur les besoins de synergies en matière de fonctionnement, de respect de l'extension ou sur les réflexions bilatérales pour penser la seconde vie des sites.

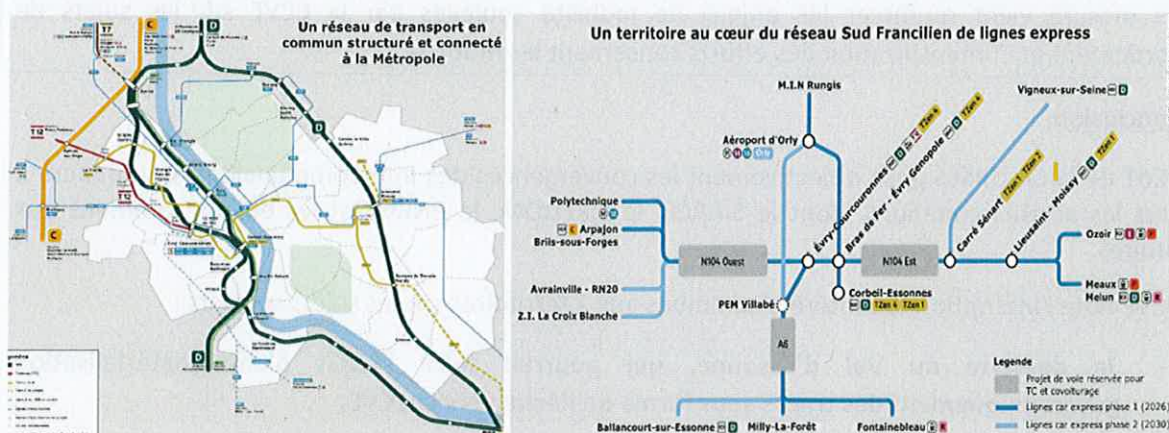


Extrait de la fiche qui repère les PAE de GPS (p12)

Un projet prioritaire (p13 du PAS) pour GPS « > **Développer le projet Grand Paris Sport** [...] porte l'enjeu majeur de la transition écologique et social, et un projet sportif, qui s'inscrit dans la volonté affirmée d'une politique sportive ambitieuse et innovante, visant le développement du sport, de la santé et du bien-être. [...] Il comprend à la fois le pôle Campus sport de haut niveau autour du hub sportif départemental (stade Bobin), le devenir du secteur élargi de l'Hippodrome de Ris-Orangis Bondoufle, [...] Plus précisément, le projet d'envergure métropolitaine affirmé sur le site de l'ancien hippodrome de Ris-Orangis et de Bondoufle, des anciennes usines Lu, du stade Bobin et du secteur Orangis-Bois de l'Epine doit viser le développement d'un espace consacré au sport, à la santé, au bien-être et aux loisirs, autour d'un pôle d'excellence dédié à l'économie et à l'industrie du sport, favorable à l'innovation et à la création de valeur ajoutée ».

Au regard de l'ambition portée pour le devenir de l'Hippodrome de Ris-Orangis Bondoufle par la CA GPSES, la CCVE en tant qu'EPCI limitrophe se positionne en soutien du futur projet, vecteur de rayonnement et d'attractivité, dans l'intérêt général du territoire.

La mesure : « **> Renforcer le lien à la zone centrale de l'agglomération parisienne via le RER D [...]** Le RER D est la liaison "Nord - Sud" la plus structurante du territoire en matière de transport collectif, et parce qu'il constitue le lien fondamental du territoire avec Paris et sa proche couronne, **Grand Paris Sud doit rester vigilant quant aux démarches et processus engagés pour améliorer massivement et durablement la qualité de service de la ligne (ponctualité, régularité, fréquence) et éviter sa saturation.** Pour ce faire, le territoire doit trouver les moyens de conjuguer le renforcement de la robustesse de la ligne avec le maintien d'une desserte fine et capacitaire susceptible de répondre à ses ambitions de développement. »



La CCVE partage ce constat et ce nécessaire besoin, compte tenu de la convergence et des retombées pour les deux territoires (p49-51 du DOO). La CCVE est également concernée par la future Ligne de cars express, depuis la commune de Ballancourt-sur-Essonne.

La mesure : « **Permettre la mise en œuvre des projets d'infrastructures routières** » avec les projets identifiés (p55) du document écrit permet de qualifier l'importance des engagements autour des aménagements à réaliser concernant notamment :

- le projet d'aménagement de l'autoroute A6 porté par APRR, pour lequel la CCVE est également concernée, avec les communes d'Ormoiy, Auvernaux et Nainville-les-Roches ;
- le projet de réalisation de la desserte du Val d'Essonne et sa connexion à l'A6 portée conjointement par le Département sur la commune du Coudray-Montceaux.

La desserte du territoire par des modes décarbonés est ainsi largement à améliorer, l'accueil de population en lien avec l'augmentation démographique accentuera en effet les déplacements avec des véhicules personnels. Actuellement, 24% des actifs du Val d'Essonne travaillent sur le territoire de la CA GPSES.

C'est la raison pour laquelle, la desserte multimodale du Val d'Essonne constitue un enjeu fort pour le territoire qui nécessite d'être inscrit afin d'en assurer la réalisation.

« Axe 3 - L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE VERS UNE VILLE COMPLÈTE ET DU "BIEN-VIVRE" »

Nous relevons dans cette partie, la mesure suivante : "2. Développer les transports collectifs et des modes doux de proximité pour structurer le développement du territoire [...] 2.2 Continuer le développement du réseau et de l'offre en transports en commun de proximité (p22) du PAS"

P48 du DOO "L'Agglomération sollicite de plus, auprès des responsables franciliens, le maintien de temps de trajets attractifs en direction de la zone dense pour toutes les gares et branches du RER desservant le territoire et le développement des missions semi-directes : 'Sénart express' et ligne S Malesherbes-Corbeil-Juvisy."

La fiche diagnostic "Transport et Mobilités" détaille les co-responsabilités des intercommunalités pour créer les ponts, les passerelles et les aménagements permettant de traverser les communes et de relier les points structurants de part et d'autre.

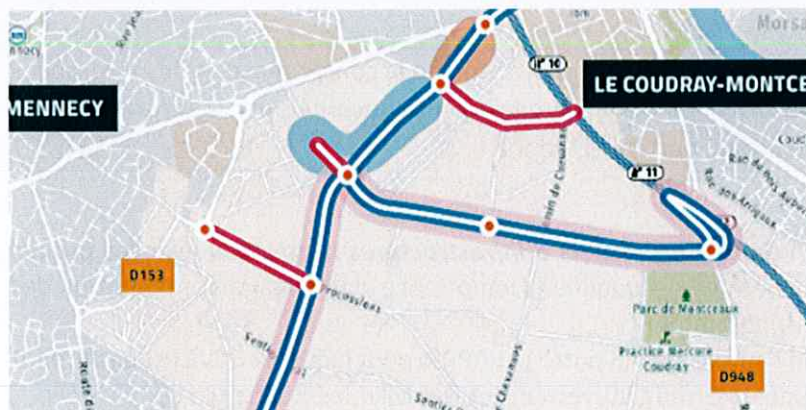
Cette mesure vient renforcer les enjeux de mobilité soulevés par la CCVE sur les sujets de raccordement et d'intensification des efforts concernant les mobilités.

En conclusion,

Le SCoT de la CA GPSES pose objectivement les convergences des intercommunalités, notamment à travers les acteurs communs, dont le SIARCE, le SIREDOM, le PNRGF et les enjeux communs aux territoires.

La CCVE note l'inscription des intérêts communs aux 2 territoires sur les sujets suivants :

- la desserte du Val d'Essonne, qui pourrait faire l'objet d'une matérialisation géographiquement des tracés sous forme de flèche vers la CCVE.



- Le projet de ligne S, le renforcement de la ligne D et la future ligne de cars express

La ligne S est un projet de liaison par train de banlieue pour la desserte du sud de la région Île-de-France au départ de Paris Gare de Lyon, avec la création de 6 allers-retours directs Paris-Malesherbes pour 2025, dite ligne S, validée par Île-de-France Mobilités en juin 2023. Cette ligne S doit faire l'objet de nouvelles offres/améliorations, afin de permettre une meilleure desserte de la capitale.

- Une collaboration plus étroite sur les sujets agricoles, de développement économique, de tourisme, à mettre en oeuvre entre la CCVE et la CA GPSES.